

Extrait des Registres des Mariages de la Paroisse de S^t Stanislas
de Champlain.

Le cinq juillet mil huit cent quatre vingt
un, après la publication d'un bon de mariage faite
au Sonnet de notre messe paroissiale, sur la dispense
des deux parties sans accorde par Messire Charles
Laurin Curé, Vicaire Général de l'évêque des Trois-
Rivières, en date du deux du présent mois entre
Rosette Dupanier domiciliée en cette paroisse, cul-
tivateur, fils majeur de Adolphe Dupanier cultivateur,
et de Anselme Brunet de cette paroisse, d'une part,
et Mademoiselle Victoria Grandmont, domiciliée
en cette paroisse, fille majeure de feu Gaspard
Grandmont, en son vivant cultivateur, et de Jean
Alexandre Mongrain, aussi de cette paroisse d'autre
part, ne s'étant découvert aucun empêchement
nous curé, soussigné, avons reçu leur mutuel
consentement de mariage et leur avons donné
la bénédiction nuptiale en présence de l'aveu
Bordeaux, cultivateur, beau frère de l'épouse, qui
a déclaré ne savoir signer, et Adolphe Dupanier
père de l'époux qui ainsi que les époux ont signé avec
nous — (Signe) Victoria le Grandmont — (Signe) Rosette
Dupanier (Signe) Adolphe Dupanier —

(Signe) L. Guillemette. P^{te} Curé.

Copie conforme à l'acte des mariages de la

paroisse de S^t Stanislas de Champlain, donnée
le 1^{er} mars 1925 par M. Chicoyne, etc.



0004.PDF
(2 pages)